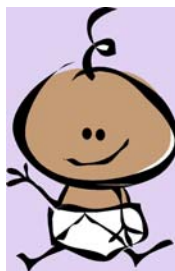


Liste des pièces justificatives à fournir :

- Formulaire d'inscription et contrat d'engagement (disponibles à la mairie ou sur le site internet www.val-morin.ca);
 - Preuve de résidence ;
 - Facture originale pour un ensemble de couches lavables neuves ou pour le matériel dans le but de les confectionner soi-même ;
- ou**
- Une attestation écrite de la part du vendeur pour un ensemble de couches lavables usagées ;
 - Certificat de naissance de l'enfant.



Le programme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011 mais il sera possible d'obtenir la subvention pour tous les enfants nés depuis janvier 2010 si vous nous faites parvenir tous les documents nécessaires avant le 28 février 2011.



Pour informations :

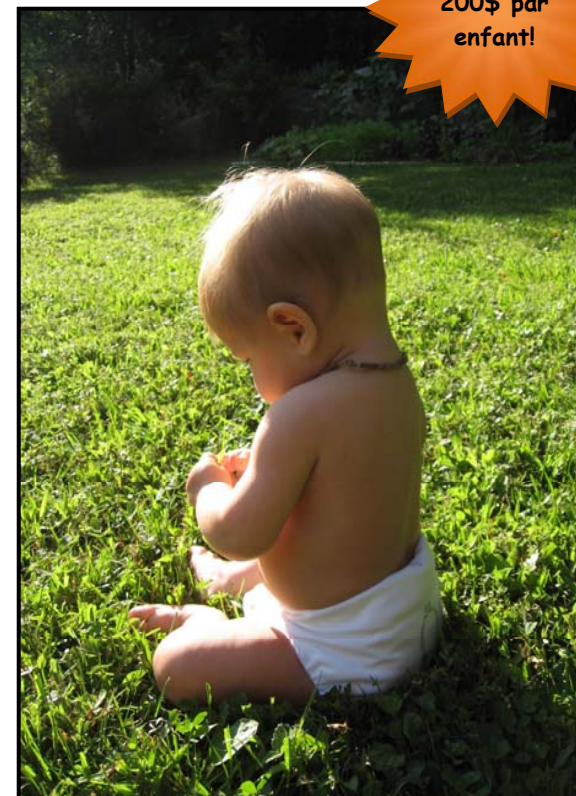
Municipalité de Val-Morin
6120, rue Morin
Val-Morin, Qc
J0T 2R0

Personne contact : Geneviève St-Amour
Téléphone : 819 324-5670, poste 3801

Municipalité de Val-Morin

Programme incitatif d'utilisation de couches lavables

Jusqu'à
200\$ par
enfant!



**Un choix écologique et
économique...**

La municipalité de Val-Morin a choisi d'offrir un programme de subventions de couches lavables pour bébé. Cette mesure vise à encourager les parents du territoire qui décident d'adopter ce type de couches pour le bien-être de leur enfant et pour l'environnement.

Pourquoi adopter ce type de programme ?

En plus de représenter une économie monétaire substantielle pour les citoyens, l'utilisation de couches lavables permet une réduction significative des déchets envoyés au site d'enfouissement, donc une économie pour la Municipalité.



Conditions :

Pour être admissible à la subvention, vous devez vous engager à utiliser les couches lavables pendant la période complète durant laquelle votre enfant sera aux couches. Dans le cas d'un changement de votre situation, nous vous demandons de bien vouloir nous en aviser. Vous devrez alors rembourser le montant qui vous a été alloué.

Saviez-vous que...

Les couches jetables...

- Un enfant utilisera environ 6 000 couches avant d'atteindre le stade de la propreté, soit l'équivalent d'une tonne de déchets.
- Au Québec, c'est 600 millions de couches par année qui prennent la direction des sites d'enfouissement.
- Elles prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour 4 à 5 heures d'utilisation.
- Il faut 120 m³ d'eau pour fabriquer une couche jetable.
- Chaque année au Canada, plus d'un milliard d'arbres sont coupés pour les fabriquer.
- Pour leur achat, les parents devront déboursier environ 2 000 \$ par enfant.

Les couches lavables...

- Une couche lavable remplace 230 couches jetables.
- Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose totalement en 6 mois.
- Il faudra seulement 83 m³ d'eau pour laver une couche réutilisable durant toute sa vie utile.
- L'achat de couches lavables demande un investissement moyen de 450 \$ à 750 \$.
- Ces couches pourront être utilisées pour plus d'un enfant.
- Elles diminuent les risques d'apparition d'érythèmes fessiers.

Règlements et informations sur la subvention

Le montant versé :

La subvention est d'une valeur égale à 50 % des coûts reliés à l'achat de couches lavables neuves ou usagées jusqu'à concurrence de 175 \$ par enfant.

Nous encourageons l'achat auprès des fabricants québécois. C'est pourquoi la subvention sera bonifiée de 25 \$ si le produit est confectionné au Québec.

Pour être admissible, il faut :

- Être résidant permanent de la municipalité de Val-Morin ;
- S'engager à utiliser les couches lavables pendant la période complète durant laquelle votre enfant sera aux couches ;
- Fournir toutes les pièces justificatives au plus tard dans les 6 premiers mois de vie de votre enfant ;
- Fournir la facture de votre achat ;
- Un ensemble d'un minimum de 20 couches est exigé, neuf ou usagé. Vous pouvez également fabriquer vos couches vous-même.

